

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

Commune **SALIES**
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRONDISSEMENT

du 26 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 20 septembre 2022, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX**, le Maire.

Présents 8
Votants 8

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Bruno GASCON, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Florence CABROL, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT, et Valérie JACQUET.

Excusés : Bernard TOMINET, Virginie GOURMANEL, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL

TARIF DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES AU 1^{ER} OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire expose :

Les tarifs des concessions funéraires ont été adoptés par délibération le 17 mai 2010 et n'ont jamais été révisés depuis cette date.

Rappel des tarifs en cours :

Prix des concessions columbarium :

- 350,00 € pour une durée de 15 années
- 550,00 € pour une durée de 30 années

Prix des caveaux :

	<u>Durée de 30 années</u>	<u>Durée de 50 années</u>	<u>Prolongation de 15 années</u>
<u>Caveaux 2 places</u>	900,00 €	1 500,00 €	500,00 €
<u>Caveaux 4 places</u>	1 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €

Prix relatif aux frais d'inscription des défunts au jardin du souvenir : 25,00 €

Monsieur le Maire poursuit :

A ce jour, il reste 2 cases de columbarium de disponibles. Un devis a été demandé à 2 marbriers afin de construire d'autres cases accolées derrière l'actuel columbarium.

Dans la partie haute (vieux cimetière), il n'y a plus d'espace concédé.

Dans la partie basse (nouveau cimetière), il ne reste que des emplacements de 4 places (dont 2 dans la partie haute).

Il est possible d'accorder dans les cimetières des concessions pour 15 ans, 30 ans, cinquante ans. Les concessions perpétuelles ne sont quasiment plus proposées.

L'achat ou le renouvellement peuvent faire l'objet d'un tarif identique ou être différencié.

Au vu de tous ces éléments, il paraît opportun de réviser les tarifs des concessions funéraires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

VU l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

VU la délibération du 17 mai 2010 relative à l'adoption des tarifs des concessions du cimetière municipal de Saliès,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de faire évoluer ces tarifs,

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2022 :

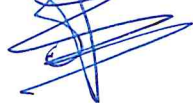
Désignation	Durée	Tarif
Caveau 2 ou 4 places	30 ans	900 euros
Achat	50 ans	1 500 euros
Caveau 2 ou 4 places		
Renouvellement	15 ans	500 euros
	15 ans	350 euros
Columbarium – Achat	30 ans	550 euros
	50 ans	800 euros
Columbarium - Renouvellement	15 ans	300 euros

Le prix relatif aux frais d'inscription des défunts au jardin du souvenir reste fixé à : 25,00 €

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 26 septembre 2022.

Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 OCT. 2022